



## **Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.11 (Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette d'un produit – Nouveaux organismes nuisibles)**

**Numéro de la demande :** 2020-1335  
**Demande :** Catégorie B, sous-catégorie 3.11 (Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette d'un produit – Nouveaux organismes nuisibles)  
**Produit :** Herbicide Barricade SG  
**Numéro d'homologation :** 29544  
**Principe actif (p.a.) :** 25 % de thifensulfuron-méthyle et 25 % de tribénuron-méthyle  
**Numéro de document de l'ARLA :** 3150744

### **Contexte**

L'herbicide Barricade SG est homologué pour la suppression en post-levée des latifoliées dans le blé (de printemps, dur et d'hiver), l'orge de printemps, l'avoine et certaines graminées. Il est recommandé pour être appliqué seul ou mélangé en cuve avec les herbicides mentionnés sur l'étiquette, notamment Perimeter II + ester de MCPA, et Perimeter II + ester de MCPA + un graminicide mentionné sur l'étiquette. Pour obtenir des détails sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

### **But de la demande**

La présente demande visait à inclure une allégation de suppression de la vesce jargeau jusqu'à une hauteur de 15 cm à l'étiquette de l'herbicide Barricade SG lorsqu'il est appliqué en mélange en cuve avec (1) Perimeter II + ester de MCPA, ou (2) Perimeter II + ester de MCPA + un graminicide mentionné sur l'étiquette.

### **Évaluation des caractéristiques chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale**

De telles évaluations n'étaient pas requises, étant donné qu'aucune modification n'a été apportée aux caractéristiques chimiques, à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

## **Évaluation de la valeur**

Les renseignements sur la valeur présentés aux fins d'examen consistaient de données provenant d'essais répétés en champ, qui ont été effectués en 2018. Les renseignements ont démontré que l'application de l'herbicide Barricade SG en mélange en cuve avec Perimeter II + ester de MCPA, conformément aux instructions figurant sur l'étiquette, devrait permettre une suppression acceptable de la vesce jargeau jusqu'à 15 cm de hauteur. Le résultat peut aussi être extrapolé au mélange en cuve de l'herbicide Barricade SG + Perimeter II + ester de MCPA + Simplicity ou Traxos.

Élargir le spectre des mauvaises herbes de ces mélanges en cuve offre aux agriculteurs d'autres options pour lutter contre la vesce jargeau, qui est difficile à détruire dans le blé (de printemps, dur et d'hiver) et l'orge de printemps.

## **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a évalué la présente demande et elle juge que les renseignements sont suffisants pour appuyer la modification demandée concernant l'homologation de l'herbicide Barricade SG.

## Références

N° de l'ARLA 3110523

2020, Barricade SG + Perimeter II Herbicide + MCPA Ester for control of tufted vetch in wheat (spring, durum, and winter) and barley, DACO: 10.2.3.3, 10.2.3.3(B), and 10.3.2(A).

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2020

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9